



AVIS

En conformité des articles 13 et 15 de la loi du 13 avril 1984 sur l'administration des communes

**Le Conseil municipal de la commune de Collonge-Bellerive
est convoqué pour une séance ordinaire le**

**mardi 25 juin 2024, à 18h30,
à la salle du Conseil municipal**

ORDRE DU JOUR

1. Communications du bureau du Conseil municipal

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 mai 2024

3. Rapports des commissions

- Environnement et développement durable du 13 mai 2024 ;
- Sports du 22 mai 2024 ;
- Routes et infrastructures du 27 mai 2024 ;
- Environnement et développement durable du 3 juin 2024 ;
- Finances du 10 juin 2024 ;
- Sociale du 17 juin 2024 ;
- Bâtiments et logement du 18 juin 2024.

4. Projets de délibération

- D24-11** Proposition relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de 75'000 F, destiné au réaménagement du cimetière de Collonge, parcelle N° 8285 et du cimetière de Vézenaz, parcelle N° 8266, propriété de la commune de Collonge-Bellerive – *proposée par le Conseil administratif.*
- D24-12** Proposition relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement complémentaire de 55'000 F, destiné à l'aménagement d'un point de récupération sur la place du village de Saint-Maurice, parcelle N° 8042 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de la commune – *proposée par le Conseil administratif.*
- D24-13** Proposition relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 205'000 F, destiné aux travaux de réhabilitation des collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées situés au chemin Prudent-Balland, dp8516 et au chemin de la Pierre, dp8519, propriété de la commune de Collonge-Bellerive – *proposée par le Conseil administratif.*
- D24-14** Proposition relative à l'ouverture de crédits budgétaires supplémentaires 2024 d'un montant total de 266'800 F, destinés à divers travaux d'entretien, achats, indemnités, charges sociales sur salaires, mandats de formation, loyers, charges d'énergies, honoraires et subventions – *proposée par le Conseil administratif.*

5. Projet de résolution

R24-03 Proposition destinée à autoriser la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie (FITIAP) à octroyer des servitudes d'empiètement, d'usage et de passage au profit du futur droit de superficie (DDP) qui sera constitué en faveur du Groupe Konstructa SA, ainsi qu'au profit des parcelles N°332 (route de Compois) et N°1944 (chemin des Champs-de-la-Grange) de la commune de Meinier, propriété de M. Davide Maffioli et à céder, au futur DDP, des droits à bâtir de la parcelle N°365 (route de Compois) de la commune de Meinier, propriété de la FITIAP – *proposée par le Conseil administratif.*

6. Projets de motion

M24-05 Pour un évènement citoyen – *proposée par le groupe PDC.*

M24-06 Soutenons nos festivals ! – *proposée par le groupe Vert'libéraux.*

7. Proposition relative à la clôture de la motion M20-04 « Une place pour continuer à jouer au basket en plein air à Vézenaz »

8. Questions au Conseil administratif

9. Communications des membres du Conseil municipal

10. Communications du Conseil administratif

11. Naturalisations à huis-clos

Guy ZWAHLEN

Président du Conseil municipal

Extrait du règlement du Conseil municipal de la commune de Collonge-Bellerive du 5 novembre 2013 (LC 16 111) :

Art. 25 Publicité des séances

Les séances du Conseil municipal sont publiques.

Art. 26 Public

1 Pendant les séances, le public se tient assis aux emplacements réservés à son intention. Il garde le silence. Toute marque d'approbation ou de désapprobation lui est interdite.

2 Le président peut rappeler tout perturbateur à l'ordre. En cas de récidive, il peut lui enjoindre de quitter la salle.

3 Il est interdit d'enregistrer, de filmer ou de prendre des photographies pendant les séances.

4 Dès que le huis clos est déclaré, le public doit se retirer.